

Les médias et l'information

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Nom :

Prénom :

Calculatrice : non autorisée**Rédaction** : réponses justifiées, unités obligatoires**Consigne** : ne pas regarder le cours avant de rendre la copie

1 Notions et repères

/ 4 pts

- a. Définis « média » et distingue information, opinion et communication.
- b. Que garantit la loi du 29 juillet 1881 ? Quelle contrepartie prévoit-elle ?
- c. Explique la différence entre une infox, une mésinformation et une intox.
- d. Qu'est-ce que le pluralisme des médias ? Cite deux moyens de le protéger.

2 Analyse de document : la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes

/ 4 pts

« Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. [...] La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. » Les devoirs essentiels du journaliste sont : « 1. Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité. [...] 3. Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ; ne pas supprimer les informations essentielles et ne pas altérer les textes et les documents. [...] 6. Rectifier toute information publiée qui se révèle inexacte. 7. Garder le secret professionnel et ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement. [...] 9. Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ; n'accepter aucune consigne, directe ou indirecte, des annonceurs. » (Déclaration de Munich, adoptée par les syndicats de journalistes européens, 24 novembre 1971, extraits)

- a. Présente le document (nature, date, auteurs) et explique à qui, selon le préambule, le journaliste est d'abord responsable. Pourquoi cette précision est-elle importante ?
- b. Le devoir 1 dit « quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même ». Explique ce que cela implique, et rapproche-le d'une loi française qui protège les journalistes.
- c. À partir du devoir 3, explique pourquoi un journaliste ne doit pas publier une capture d'écran anonyme reçue sur un réseau social, même si elle semble vraie.
- d. Le devoir 9 distingue journaliste, publicitaire et propagandiste. Définis ces trois activités, puis explique pourquoi un média financé par la publicité doit rester vigilant.

3 Lecture d'un tableau : le classement de la liberté de la presse

/ 4 pts

Extrait du classement mondial de la liberté de la presse 2024 publié par Reporters sans frontières (180 pays ; le rang 1 est le meilleur).

Pays	Rang 2024	Régime politique
Norvège	1	Monarchie parlementaire
Danemark	2	Monarchie parlementaire
France	21	République (démocratie représentative)
États-Unis	55	République fédérale
Russie	162	Régime autoritaire
Chine	172	Parti unique
Corée du Nord	177	Dictature
Érythrée	180	Dictature

- Qui publie ce classement et depuis quand cette organisation existe-t-elle ? Sur combien de pays porte-t-il ? Dans quelle fraction du classement se situe la France (calcule $21 \div 180$ en pourcentage, arrondi à l'unité) ?
- Compare la France (21) et les États-Unis (55), deux démocraties. Propose deux facteurs qui, selon RSF, peuvent dégrader la liberté de la presse même dans une démocratie.
- Quel lien apparaît entre le rang et le régime politique ? Explique-le à l'aide de la notion de « quatrième pouvoir ».
- Une élève conclut : « La France est mal classée, donc la presse n'y est pas libre. » Nuance cette conclusion en t'appuyant sur le classement et sur les lois vues en cours.

4 Étude de cas : la vidéo du collège

/ 4 pts

Un soir, une vidéo de 20 secondes circule dans les groupes de classe d'un collège de Marseille : on y voit une bagarre dans une cour, avec la légende « Ça s'est passé cet après-midi devant le collège, la direction cache tout ! ». Elle est publiée par un compte créé trois jours plus tôt, sans nom ni photo. En deux heures, elle est partagée 400 fois. Le lendemain, un journaliste d'un site d'information local enquête : la vidéo a été filmée en 2019 dans une autre ville ; aucune bagarre n'a eu lieu devant le collège.

- Qualifie ce contenu à l'aide du vocabulaire du cours (infox, intox, rumeur, mésinformation...) en justifiant, puis relève dans l'énoncé trois indices qui auraient dû alerter avant de partager.
- Décris les étapes qu'a probablement suivies le journaliste pour établir la vérité, et cite l'outil qui permet de retrouver l'origine d'une vidéo ou d'une image.
- Les 400 élèves qui ont partagé disent : « On n'a rien inventé, on a juste transmis. » Explique en quoi le partage est un acte qui engage, et quelle attitude le cours recommande.
- La direction du collège souhaite réagir. Propose deux réponses possibles (l'une immédiate, l'autre éducative) et explique l'intérêt de chacune.

5 Développement guidé : les réseaux sociaux, chance ou danger pour l'information ?

/ 4 pts

Pour une majorité des jeunes, les réseaux sociaux sont désormais la première source d'information. Construis une réponse organisée en quatre étapes, en t'appuyant sur des exemples et des notions précises du chapitre.

- Présente deux apports des réseaux sociaux pour l'information et la démocratie, avec un exemple.
- Présente deux dangers, en utilisant les notions d'algorithme, de bulle de filtre et de désinformation.
- Montre que les responsabilités sont partagées : cite ce que doivent faire les plateformes (droit européen), l'État ou ses autorités, et les médias.
- Conclus en indiquant ce que peut faire un collégien pour tirer parti des réseaux sans en subir les dangers.